



# 14 > 17 FÉVRIER 2019



**LIEGEE EXPO** s.c.r.l.

Av. Maurice-Denis 4 - 4000 Liège - BELGIQUE

+ 32 (0)4 227 19 34

+ 32 (0)4 227 18 95

vertbleusoleil@liegeexpo.be

www.liegeexpo.be

BCE BE. 0.402.413.903 RPM LIEGE

COMPTES BANCAIRES :

BNP PARIBAS FORTIS BE65 2400 0298 7196

ING BE55 3400 0666 4544

BELFIUS BE08 0680 5734 5013

À PARTIR DE L'ÉTRANGER :

BELFIUS

Bd. Pacheco 44 - 1000 Bruxelles - Belgique

IBAN BE08 0680 5734 5013 - BIC GKCCBEBB

## CONVENTION DE PARTICIPATION

À COMPLÉTER  
EN CARACTÈRES  
D'IMPRIMERIE

**Réservé  
à Liège Expo**  
Date  
de réception :

N°  
du stand :

Nom ou raison sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Tel.: ..... Fax: .....

GSM (Mobile): .....

Site web : ..... E-mail : .....

Numéro d'entreprise (TVA) : .....

Personne contact et tél. pour la suite : .....

**Nous vous invitons à nous signaler l'adresse où vous souhaitez recevoir tout courrier si celle-ci est différente de l'adresse de facturation :** .....

## ▣ VILLAGE DES VIGNOBLES - AGRITOURISME

**Vous réservez =>**

**un module de 6m<sup>2</sup> entièrement équipé + 3m<sup>2</sup> en façade de stand « accueil dégustation »**

Cette formule comprend :

**620 €  
All In**

### LE MODULE DE 6M<sup>2</sup> ENTIÈREMENT ÉQUIPÉ

- le tapis de sol
- les cloisons
- 1 table 110 x 80 cm
- 2 chaises
- le fronton
- le raccordement électrique
- l'éclairage (2 spots de 300 W)
- la consommation électrique (2000 W)
- 1 coffret divisionnaire 2 prises
- un panneau reprenant le nom de l'exposant

### LES 3M<sup>2</sup> EN FAÇADE DE STAND ÉQUIPÉ

- le tapis de sol
- 1 mange-debout

### LA MISE À DISPOSITION

- le forfait services
- le droit d'inscription
- l'assurance RC
- badges et entrées visiteurs (voir p 2)
- soirée des exposants et package visibilité (voir p 3)

Lettrage de votre société (20 caractères maximum)

-----

**TOTAL : 620 €**

(mentionner le n° de TVA intracommunautaire ou + 21% de TVA belge applicable)

Sous réserve d'acceptation du dossier par les organisateurs du salon.

Conformément aux conditions de votre règlement auquel vous souscrivez sans réserve (sous réserve de l'application de l'article 3.01 du règlement de participation).

**TOTAL HTVA PAGE 1 : .....**

Nom de la Société : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_

Cadre réservé à LIEGE EXPO : \_\_\_\_\_  
Stand : \_\_\_\_\_

FOURNITURES ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES	Quantité	Prix H.T.V.A. 21 %
<b>Consommation électrique : 12€ par 1000 W</b>		
<b>2000 W compris dans le tarif de base</b> <b>OU</b> <input type="checkbox"/> 3000 W : 12 € <input type="checkbox"/> 9000 W : 84 € <input type="checkbox"/> 24000 W : 264 € <input type="checkbox"/> 4500 W : 30 € <input type="checkbox"/> 12000 W : 120 € <input type="checkbox"/> 30000 W : 336 € <input type="checkbox"/> 6000 W : 48 € <input type="checkbox"/> 18000 W : 192 € <input type="checkbox"/> 36000 W : 408 €		
<b>Matériel électrique à l'intérieur des stands (jusqu'à 4500 W)</b> <input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire monophasé 220 V avec différentiel > 2 prises : 40 € <input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire monophasé 220 V avec différentiel > 4 prises : 50 €	/	/
<b>Au-delà de 4500 W :</b> <input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire triphasé 380 V avec différentiel > 6 prises : 65 € <input type="checkbox"/> Coffret divisionnaire triphasé 380 V avec différentiel > 8 à 10 prises : 80 € <input type="checkbox"/> Iode 1500 W > (superficie éclairée par le spot : + ou - 28 m <sup>2</sup> ) : 55 €		
<b>Connexion WIFI :</b> <input type="checkbox"/> Connexion WiFi gratuite (max. 2) <input type="checkbox"/> Connexion supplémentaire : 25 €	/	/
<b>Eaux et égouts</b> <input type="checkbox"/> Raccordement (sans évier) : 165 €		
<b>Parking :</b> <input type="checkbox"/> Carte de parking : 15 €		
<b>Entrées visiteurs gratuites (version électronique disponible sans supplément)</b> <input type="checkbox"/> Je désire recevoir mes cartes gratuites en version électronique par mail – diffusion illimitée <b>OU</b> <input type="checkbox"/> Je désire recevoir mes cartes gratuites au format papier par courrier Quantité désirée : <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/> 200 <input type="checkbox"/> 300 <input type="checkbox"/> 400 (Entrées gratuites supplémentaires sur demande)	/	/
<b>Badges exposants</b> <b>Nombre de badges : 2 badges exposants compris dans la formule</b> <input type="checkbox"/> Badge(s) supplémentaire(s) : 2€/pièce		
<b>Nettoyage du stand (durée du salon):</b> <input type="checkbox"/> 3 €/m <sup>2</sup> soit : .....m <sup>2</sup> X 3 €		
<b>TOTAL H.T.V.A. :</b>		

**ÉLECTRICITÉ**

Veuillez dessiner votre stand :

- > l'orienter par rapport aux allées et stands voisins
- > indiquer l'endroit exact où doivent être installés le raccordement et les fournitures électriques.

**EAUX ET ÉGOUTS**

Veuillez dessiner votre stand :

- > l'orienter par rapport aux allées et stands voisins
- > indiquer l'endroit exact où doivent être installées l'arrivée, l'évacuation des eaux et les fournitures supplémentaires éventuelles.

En cas de commande d'un stand aménagé, veuillez indiquer la présentation souhaitée.



**LÉGENDE**

5 mm = 1 m

- Délimitation du stand
- Cloison(s)
- Porte pleine
- Raccordement eau
- Raccordement électrique
- Iode 1500W

## DONNÉES COMMERCIALES (présentes sur le site web et le plan pliable) : OBLIGATOIRE

Société : .....

Définit l'ordre alphabétique sur les documents et listes officielles

Tél./fax/e-mail/Site web (au choix) : .....

**Veillez cocher un pays maximum que vous représentez :**

- Belgique  
 Luxembourg  
 France  
 Espagne  
 Italie  
 Autres : .....

**Vous proposez des produits**   oui  non

**Merci d'envoyer votre descriptif d'activité**  
(50 caractères) par e-mail  
à sophie.tournay@liegeexpo.be

**NEW PACKAGE VISIBILITÉ** disponible sur le site web [www.vertbleusoleil.be](http://www.vertbleusoleil.be), onglet « Je suis exposant » **PRIX HTVA 21%**

### 1. PROMOTIONS PAYANTES

<b>Visibilité plan pliable (places limitées)</b>	
<input type="checkbox"/> Logo	50€
<input type="checkbox"/> Insertion Publicitaire	150€
<b>Bornes Vidéo (Halle d'entrée)</b>	
<input type="checkbox"/> Vidéo ou image fixe 15 secondes	150€
<b>Bâche 12 m<sup>2</sup> (billetterie extérieure)</b>	
<input type="checkbox"/> Publicité 1m <sup>2</sup>	150€
<b>Bâche 5m<sup>2</sup> (à l'entrée du salon)</b>	
<input type="checkbox"/> Logo + N° de stand	75€
<b>TOTAL HTVA</b>	

### 2. PROMOTIONS GRATUITES

**Banners, logos et visuels Vert Bleu Soleil**  
Disponible sur le site internet, onglet « Je suis exposant »

**Insertion dans la liste des exposants « site web »**  
50 000 visites par an et 260 000 pages vues

**Insertion de la liste des exposants « Papier »**  
Présence dans le journal toutes-boîtes « Vlan »  
(273 000 exemplaires)

**Dossier de presse**  
Intégrer vos infos et nouveautés dans le dossier de presse

**Espace de conférence**  
Développer votre notoriété par le biais d'une conférence.

**SOIRÉE DES EXPOSANTS – le jeudi 14 février à partir de 19h30**  
**(formule buffet et boissons comprises)**

**PRIX HTVA 21%**

### VOUS AVEZ RÉSERVÉ LA FORMULE VILLAGE DES VIGNOBLES

**JE PARTICIPE À LA SOIRÉE DES EXPOSANTS**

**JUSQU'AU 31/01/19**

20€ / bracelet  
soit : ..... X 20 € = ..... €

**DU 1/02/19 AU 12/02/19**

25€ / bracelet  
soit : ..... X 25 € = ..... €

Je ne participe pas à la soirée des exposants

**TOTAL HTVA PAGE 3 : .....**

## SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Après votre inscription, vous recevrez un dossier technique contenant des informations et bons de commandes pour des prestations et des fournitures supplémentaires :

- Location de mobilier
- Équipement eaux/égouts
- Réservation de l'espace de conférence

## PAIEMENT

30% de la superficie commandée seront versés à la signature de la convention de participation ; le solde dès réception de la facture sur un de nos comptes bancaires (voir en première page).

**TOTAL PAGE 1 : .....€**  
+  
**TOTAL PAGE 2 : .....€**  
+  
**TOTAL PAGE 3 : .....€**  
=  
**TOTAL H.T.V.A. : .....€**  
**T.V.A. (21%) : .....€**  
**TOTAL T.V.A.C. : .....€**

Date : | | | / | | | / | | |

Signature :

Nom et qualité du signataire juridiquement capable :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Cachet de la société :

### CONDITIONS GÉNÉRALES

#### ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales régissent les relations entre l'organisateur du salon et les participants à celui-ci et elles complètent le règlement de participation qui est repris dans le vade-mecum et disponible sur demande.

#### ARTICLE 2 : PORTÉE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION

La signature par le participant de la convention de participation l'engage de façon définitive.

Le participant doit occuper personnellement son emplacement et ne peut ni sous-louer, ni céder ses droits.

En cas de désistement de sa part pour quelque motif que ce soit, pour autant que tous les emplacements soient loués et que le désistement ait lieu plus de 40 jours calendrier avant le premier jour du salon, une indemnité de 25 % du prix de la location restera due à l'organisateur ainsi que les prestations effectuées et les frais de dossier obligatoires.

L'organisateur, de son côté, décide souverainement de l'admission des participants sans avoir à justifier sa décision.

#### ARTICLE 3 : FACTURATION ET PAIEMENT

Toute facture de l'organisateur est payable au comptant. Le non paiement d'une facture à l'échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure la déduction d'un intérêt conventionnel au taux de 12 % l'an ainsi qu'une indemnité correspondant à 10 % du montant impayé.

#### ARTICLE 4 : CAS FORTUIT OU FORCE MAJEURE

Si, en raison d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est impossible pour l'organisateur d'organiser le salon, il se réserve le droit de postposer la manifestation, voire de l'annuler sans que le participant puisse lui réclamer quelques dommages et intérêts que ce soient.

#### ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- Le participant réalise son stand, occupe l'emplacement qui lui est dévolu et gère l'organisation de la manifestation qu'il met sur pied sous sa seule responsabilité dans le respect des normes légales réglementaires ou de simple prudence, notamment en matière de sécurité et de concurrence, de réglementation de prix et de respect de la propriété intellectuelle et industrielle et des règles énumérées dans le vade-mecum.
- Le participant est seul responsable, à l'exclusion de l'organisateur, des accidents causés par son personnel et ses biens.
- Le participant et ses assureurs abandonnent tout recours contre l'organisateur et les autres participants.
- L'organisateur se réserve le droit d'interdire et/ou de faire enlever toute construction qui lui apparaît dangereuse ou simplement inappropriée.
- Le participant est couvert en assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers dans le cadre de la police souscrite à cet effet et à ses frais par l'organisateur. Le participant est tenu, en cas de sinistre d'effectuer lui-même toute démarche

utile à l'égard de la compagnie d'assurances dont les coordonnées lui seront communiquées sur simple demande par l'organisateur.

#### ARTICLE 6 : MONTAGE ET DÉMONTAGE DES STANDS

Le participant devra avoir terminé l'érection de son stand dans les 48 heures qui précèdent l'ouverture du salon. Si le montage n'a pas été entamé avant ce délai, la Direction a le droit de disposer de l'emplacement pour lequel les redevances de toute nature resteront néanmoins à charge du participant absent.

Le participant devra avoir procédé au démontage complet de son stand dans les délais et horaires déterminés par la Direction.

Passé ce délai, l'organisateur peut faire évacuer le stand aux frais et risques et périls du participant. La Direction peut s'opposer à tout enlèvement aussi longtemps qu'une redevance à titre quelconque reste impayée.

#### ARTICLE 7 : DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE DES TRIBUNAUX

La convention de participation est régie par le droit belge.

Tout litige relève de la compétence exclusive des Tribunaux de Liège et en particulier pour ce qui lui compétente la Justice de Paix du 2e canton.